



Comité Local des Pêches Maritimes

et des Elevages Marins

Quartier de Guilvinec

(Loi 91/411 du 2 mai 1991)

Monsieur le président du CRPMEM
1, Square René Cassin
35 700 Rennes

Le Guilvinec, le 13 janvier 2009

Réf : RPC/LLR/005.0109

Objet : fermeture du banc de l'Ile Chevalier

PJ : le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2009.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous demander la fermeture de la pêche à la palourde sur le banc de l'île Chevalier situé dans la rivière de Pont L'Abbé. Nous souhaitons que cette décision prenne effet à partir du 25 janvier 2009. Nous nous proposons de faire une évaluation, en liaison avec Madame Peronnet de l'Ifremer, le 27 avril prochain. Une décision sera prise au vue des résultats. Toutes les précisions se trouvent en annexe dans le compte rendu de la commission pêche à pied du CLPMEM GV qui s'est tenue le 12 janvier dernier.

Restant à votre disposition, veuillez Monsieur le Président, recevoir nos sincères et cordiales salutations.

Robert Bouguéon

Président du CLPMEM GV

Copie :

- Affaires Maritimes GV
- IFREMER - Mme Peronnet

CLPMEM

La Criée - BP 71 - 29730 LE GUILVINEC

☎ 02 98 58 13 78 - 📠 02 98 58 90 97



*Comité Local des Pêches Maritimes
et des Elevages Marins
Quartier de Guilvinec
(Loi 91/411 du 2 mai 1991)*

COMPTE RENDU DE LA REUNION PECHE A PIED
Tenue le 12 janvier 2009 au Comité des pêches du Guilvinec

Présents :

Raymond Le Goff (responsable de la commission), Adrien Le Menac'h (Comité régional des pêches), Nathalie Le Ménac'h (pêcheur à pied GV), Didier le Calvé (pêcheur à pied GV), André Berthou (pêcheur à pied), Stéphanie le Port (Pêcheur à pied), Ronald Le Port (pêcheur à pied), Bruno Mollé (conchyliculteur), José Gouyen (pêcheur à pied), Hervé Delande (pêcheur à pied), Xavier Prud'hon (administrateur des Affaires maritimes GV), René-Pierre Chever (secrétaire général du CLPMEM GV).

Excusé :

Robert Bouguéon.

Ordre du jour :

1. Proposition de fermeture de la pêche des coques et des palourdes sur le banc de l'Ile Chevalier.
2. Questions diverses.

La fermeture mise en place en 2008 a porté ses fruits en 2008. Les pêches professionnelles ont été d'un bon niveau, sans être exceptionnelles. Les pêcheurs se déclarent tous satisfaits de ce repos biologique, ils ont fait « de jolies pêches », bien que certains reconnaissent s'être montrés sceptiques au départ. Depuis un mois environ, les pêcheurs ont constaté que les pêches étaient composées de 80% de petites palourdes et que celles qui restaient dans le tamis faisaient juste la taille légale (3,5 cm).

Pour cette raison, et dans l'espoir d'être récompensé de leur effort plus tard dans l'année, ils se prononcent à l'unanimité en faveur d'une fermeture du banc de l'Ile Chevalier défini comme suit : du côté est d'une limite partant du chantier ostréicole Bescond, passant par la pointe de l'Ile au sud et du côté ouest jusqu'à la limite du chemin descendant à la grève le long du Manoir de Pen ar Prat. (Voire la carte en annexe).

Il n'est pas question que le repos biologique ne soit pas respecté par les pêcheurs plaisanciers, ce qui n'a pas été vraiment le cas en 2008 pour deux raisons : l'arrêté de la Direction des Affaires maritimes concernant les plaisanciers n'a été pris qu'un mois et demi après celui des professionnels et d'une façon générale les moyens de contrôles disponibles ne permettent pas une présence permanente sur le site.

Pour permettre une harmonisation réglementaire il est prévu de demander au Comité régional de prendre un arrêté de fermeture de la zone en question pour le 25 janvier 2009. D'ici cette date une lettre sera faite à l'Ifremer (Madame Peronnet) pour leur expliquer la situation, qu'ils prendront en compte selon toute vraisemblance en demandant à l'Administration départementale du Finistère (Monsieur Kletzel) de prendre l'arrêté concernant la pêche plaisance, qui sera ensuite affiché à l'entrée du banc.

L'ouverture sera prononcée après une évaluation du stock in situ réalisée par Madame Peronnet. Elle propose la date du 27 avril 2009 pour faire cette évaluation qui sera suivie d'une réunion de la commission locale pour prononcer la réouverture si les paramètres de la pêcherie le permettent. Les pêcheurs sont d'accords. Raymond Le Goff et José Gouyen sont chargés de suivre ce dossier.

3. Questions diverses.

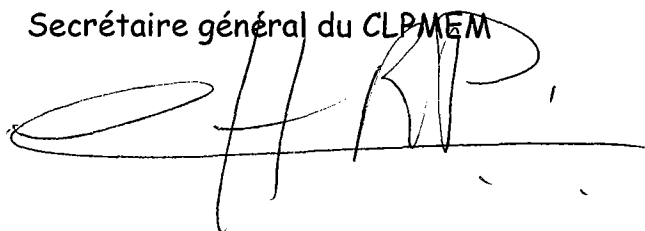
- Suite à la demande de Bruno Mollé, une réunion sera organisée sur le SAGE de l'ouest Cornouaille qui englobe les rivières de Pont l'Abbé, le Ster de Lesconil, les ruisseaux de la Baie d'Audierne et le Goyen. Cette réunion sera sous la responsabilité des CLPMs du Guilvinec et d'Audierne.
- Des moulières sont en train de s'installer sur les zones de palourdes. Les pêcheurs se proposent de les enlever car elles empêchent le développement des palourdes dans les zones colonisées, par ailleurs

elles favorisent grandement l'envasement du secteur, ce qui n'est pas bon pour les ports situés au sud. Les pêcheurs, en particuliers ceux titulaires d'un timbre hors gisement sollicitent l'autorisation de s'en occuper avant qu'elles ne prennent trop d'ampleur. Il s'agit pour le moment de quatre à cinq tonnes de moules. Monsieur Prud'hon doit voir ce problème avec ses collègues de Quimper.

- Les prélèvements de palourdes de certains plaisanciers ont été semblent-il « déraisonnables », du moins c'est ce qu'ont pu observer les pêcheurs professionnels. Ils souhaitent un renforcement des contrôles ciblés et sont prêts à signaler les comportements « déraisonnables » au CLPMEM, qui organisera avec les pouvoirs publics les poursuites qui s'imposeront.
- Les pêcheurs constatent que la palourde détrône progressivement la coque dans la rivière de Pont l'Abbé, sans que l'on puisse en trouver une raison certaine. Cela a déjà des conséquences, par exemple deux pêcheurs de coques, qui avaient abandonné leur licence palourde au profit de demandeurs pour la palourde, se demandent s'ils ne devraient pas en redemander une, car leur métier de pêcheur de coque risque de disparaître si la colonisation continue à ce rythme.
- Le problème précédent pose plus généralement la question de la gestion des licences. Beaucoup de pêcheurs à pied prennent des licences de précaution, alors que le nombre de demandeur s'accroît de jour en jour en raison de la crise des pêches doublée de la crise générale de l'économie. Ce fonctionnement semble impératif d'un point de vue économique. Parallèlement, il est très difficile de prétendre gérer une zone aussi importante que la rivière de Pont L'Abbé avec simplement quelques pêcheurs à pied professionnels. C'est véritablement la question de la professionnalisation de l'ensemble du secteur qui est posée... Pour le moment la question reste en suspend.

Fin de la réunion : 19 heures.

René-Pierre Chever
Secrétaire général du CLPMEM

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R.P. Chever', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.